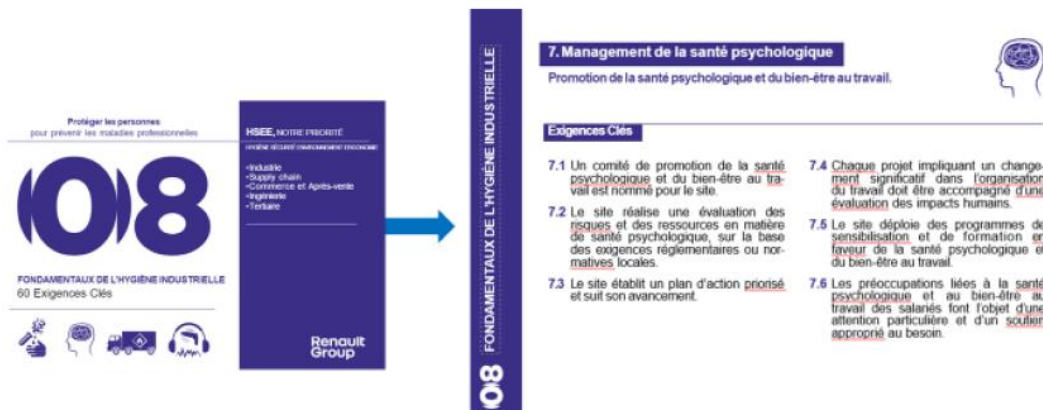


Retour du CSE du 29 juin 2023

1. Point trimestriel sur les Accidents du Travail et Maladies professionnelles (AT/MP)

- Les résultats sécurité EIF montrent que l'on est en deçà des objectifs pour les accidents du travail sérieux avec soins, mais pas pour les accidents du travail avec arrêt maladie. Retenons aussi qu'il n'y a pas eu d'accident avec lésions irréversibles sur les établissements EIF.
- Les chutes de plain-pied dans les escaliers restent les plus courantes. Chaque salarié doit continuer à être vigilant dans les escaliers et proscrire l'usage du téléphone en marchant.
- Pour la gestion des plans de prévention, la direction a informé sur le projet de remplacement de l'outil PPV vers l'outil CMT (Contractor Management Tool). Lardy sera le 1^{er} site déployé, puis VSF et Guyancourt.
- Pour la prévention des Risques Psychosociaux, la direction a informé sur le contenu de la Règle n°7 HSEE incluant la mise en place d'un comité de management de la santé psychologique des salariés :

La Health Mandatory Rule #7 fournit les lignes directrices de la démarche de prévention et de promotion de la santé mentale et du bien-être au travail



- Suite à un « presque accident » au TCR, 11 sièges ont été écartés car ils présentaient un risque.

La CFE-CGC réclame à ce que l'information soit rediffusée plus largement car d'autres fauteuils ont été identifiés comme risqués.

Alerte presque-accident

Curitiba : signalement

CARACTÈRES	Service / IRET	6062	<input checked="" type="checkbox"/> Incident et/ou presque-accident
Localisation	Date	02/05/2023	<input type="checkbox"/> Situation dangereuse
			<input type="checkbox"/> Dommage matériel et/ou environnemental

Faits :
Rupture des vis de fixation du dossier du fauteuil entraînant la chute en arrière de la personne avec risque de blessures irréversibles au niveau du dos et du crâne avec la platine métallique.
C'est le deuxième cas dans le service. L'usage du fauteuil a été normal.

Propositions d'amélioration :

En cours de documentation : remplacement du lot incriminé ? check visuel ? autre ?

Contact
CFE-CGC GUYANCOURT
API : FR TCR LOG 0 56
Mail : cfecgtechno@gmail.com

2. Point annuel et vote sur le dossier de ristourne CRAMIF

La participation à la formation Dojo Sécurité / Dojo Sécurité tertiaire est un des objectifs de l'accord d'intéressement local. Chacun est appelé à suivre sur Dojo pour contribuer à la prévention des risques sur site, et aussi pour contribuer aux objectifs de l'intéressement.

- **Bornes de charge électrique sur site :**

Le projet de rapport stipule « 522 points de charge connectés sur l'Etablissement de Guyancourt dédiés aux véhicules électriques et utilisables par l'ensemble des résidents ».

La CFE-CGC réclame un éclaircissement sur ce sujet, ce nombre nous paraissant au-delà de la réalité.

-Les bornes situées dans les zones des véhicules de pool ont-elles été comptabilisées malgré le fait qu'elles ne soient pas accessibles aux résidents avec leur véhicule personnel ?

-Si oui, quel est le nombre réel de bornes de charge accessibles à tous les salariés avec leur véhicule personnel ?

-Quel est le plan de répartition des bornes de charge sur le site ?

-Que vont devenir les bornes de recharge du Gradient une fois le bâtiment fermé ? Leur condamnation va ramener le nombre de bornes réellement disponibles à combien ?

-Y a-t-il un équilibrage de puissance entre les différentes bornes de charge pendant les heures d'affluence ?

-Un mode de régulation de l'alimentation électrique des bornes a-t-il été mis en place car certains salariés ont constaté des arrêts de charge en cours de journée.

-Est-il possible d'avoir un inventaire des bornes de charge qui sont opérationnelles (car un bon nombre ne sont plus opérationnelles)

- **Crèches :**

La CFE CGC a remonté à la Direction depuis plusieurs mois les attentes des parents en termes de place de crèches. Malheureusement, la direction a décidé de mettre fin au contrat avec la crèche BABILOU.

La CFE-CGC regrette vivement la fermeture des berceaux des crèches BABILOU au 31/08/2024.

3. Informations et questions diverses

Lors du CSE, la direction a annoncé **le report du transfert des équipes Ampère (Ampère SAS et Ampère Software & System) au 1er novembre 2023**, au lieu du 1er octobre 2023, date initiale.

Les courriers de transfert seront envoyés à partir du 10 juillet 2023.

De plus, on en parle plus de "Ampère Software & System" mais de "Ampère Software & Technologie".

Prochain CSE le 19 juillet.



**RETROUVEZ NOS ACTUS SUR L'APPLI CFE-CGC GROUPE
RENAULT
www.cfecgc-intercentre-renault.fr**